

ARRETE 2024/041
Journée « le cœur de la reconnaissance du
handicap invisible »
Le 28 avril 2024

LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

VU

- Le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2 ;
- La loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la demande formulée par Monsieur Philippe CHARPENTIER, conseiller délégué en charge de l'animation communale, organise avec Trait d'Union 72r la journée « le cœur de la reconnaissance du handicap invisible »,
Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, d'en assurer la sécurité et d'éviter les risques d'accidents éventuellement encourus pendant la durée de la manifestation à l'espace du Pont Romain ;

ARRETE

Article 1

Le stationnement sera interdit à tous véhicules, sur la route de la Marine et, du Pont Romain jusqu'à l'intersection route des Sittelles et route de Bouloire **le dimanche 28 avril 2024 de 07h00 à 18h00.**

Article 2

Des panneaux de déviation et d'interdiction seront mis en place aux lieux nécessaires.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière, à l'ATD Nord.

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 9 avril 2024
Le Maire,
Vice-Président du Conseil départemental,
Anthony TRIFAUT



The image shows the official circular stamp of the Municipality of Montfort-le-Gesnois, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE MONTFORT-LE-GESNOIS' and '(Sarthe)'. Overlaid on the stamp is a blue ink signature, which appears to be 'Anthony Trifaut'.